

**École des Cépages**  
445, rue Nobert, Gatineau, Québec, J8R 3P2  
Tél. : 819 663-1973 Télécopieur : 819 663-7277  
[www.csdraveurs.qc.ca/cepages](http://www.csdraveurs.qc.ca/cepages)

**Procès-Verbal**  
1<sup>ère</sup> rencontre du Conseil d'établissement  
29 septembre 2020  
18 h 30 – Visioconférence ZOOM

**PRÉSENCES :**

Mesdames Nancy Lamothe, Manon Richard (SDG), Vanessa Girard, Aude Cloutier, Alexandrine Turbide Lévesque, Isabelle Murray, Martine Philippe (maternelle), Mélanie Tremblay (professionnelle), Geneviève Bérubé, Geneviève Ménard, Cynthia Sakellarides, Isabelle Murray (enseignante éducation physique), Stéphanie Béliveau (soutien), Aude Cloutier ainsi que Messieurs Serge Dumouchel (enseignant classe d'adaptation), Govinda Bernier, Hugues Pétrin (enseignant 3<sup>e</sup> cycle), Daniel Champagne (représentant communauté) et Patrick Chartrand.

**Absence motivée :** aucune absence

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame Lamothe ouvre la rencontre à 18 : 34 et vérifie le quorum.  
Puisque c'est la première rencontre de l'année, les membres présents se présentent.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Alexandrine Turbide Lévesque que l'ordre du jour soit adopté.

**CÉ 2020-2021.1**

Adopté à l'unanimité.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2020**

Il est proposé par Isabelle Murray que le procès-verbal du 22 juin 2020 soit adopté avec les changements proposés. Retrait d'une phrase au point 6.3 et correction de l'heure de clôture de la rencontre.

**CÉ 2020-2021.2**

Adopté à l'unanimité.

**4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2020**

Madame Lamothe doit donner le suivi des sommes transférées dans le fond à destination spéciale. Nous en sommes à 57 466,71 \$. Madame Lamothe recevra les états financiers à la fin octobre. Lors du C.É du 1<sup>er</sup> décembre, madame Lamothe pourra donner le détail des sommes déposées.

**5. PAROLE AU PUBLIC**

Aucun membre du public présent

## **6. POINTS DÉCISIONNELS**

### **6.1. Élections**

#### **6.1.1. Élection de la présidence du conseil d'établissement**

Il est proposé par Alexandrine Turbide Lévesque, appuyée de Manon Richard, que Vanessa Girard agisse à titre de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

Vanessa Girard accepte le mandat.

**CÉ 2020-2021.3**

Adopté à l'unanimité.

#### **6.1.2. Élection de la vice-présidence**

Vanessa Girard appuyée de Geneviève Bérubé, propose que Alexandrine Turbide Lévesque agisse à titre de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

Alexandrine Turbide Lévesque accepte le mandat.

**CÉ 2020-2021.4**

Adopté à l'unanimité

#### **6.1.3. Élection de la secrétaire**

Martine Philippe, appuyée de Isabelle Murray, propose que Geneviève Bérubé agisse à titre de secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

Geneviève Bérubé accepte le mandat

**CÉ 2020-2021.5**

Adopté à l'unanimité

### **6.2. Participation occasionnelle du directeur adjoint**

Madame Lamothe propose que le directeur adjoint participe au conseil d'établissement.

Mélanie Tremblay, appuyée par Manon Richard, propose d'accepter la participation de Patrick Chartrand directeur adjoint aux rencontres du conseil d'établissement.

**CÉ 2020-2021.6**

Adopté à l'unanimité

### **6.3 Participation des représentants de la communauté**

Habituellement, M. Daniel Champagne, conseiller municipal du district, se joint au conseil d'établissement comme représentant de la communauté lorsqu'il est disponible. Sa participation est un atout dans certains dossiers tel que celui de la sécurité aux abords de l'école. Selon les règles de régie interne, il peut y avoir jusqu'à 2 représentants de la communauté dans une rencontre.

Il est proposé par Cynthia Sakellarides et appuyé par Martine Philippe que M. Champagne participe aux rencontres du conseil d'établissement, lorsque possible ou requis.

**CÉ 2020-2021.7**

Adopté à l'unanimité.

#### **6.4. Règles de régie interne du Conseil d'établissement 2020-2021**

Mme Lamothe a acheminé les règles de régie interne à tous les membres par courriel. Tous ont pris connaissance du document.

Alexandrine Turbide Lévesque, appuyé de Vanessa Girard, propose de procéder à l'adoption des règles de régie interne telle que reçue avec l'ordre du jour et tous les autres documents en lien avec cette séance.

**CÉ 2020-2021.8**

Adopté à l'unanimité.

#### **6.5. Calendrier des séances du CÉ 2020-2021**

Madame Lamothe fait la présentation du calendrier des séances. Il n'y a que 2 dates avant Noël et c'est généralement suffisant. En ce qui a trait à la dernière rencontre de l'année, elle pourrait changer de date selon la date à laquelle l'école et le centre de services reçoivent les règles budgétaires.

29 septembre 2020

1<sup>er</sup> décembre 2020

26 janvier 2021

16 mars 2021

25 mai 2021

8 ou 15 juin 2020 (la date demeure à confirmer puisque cette rencontre implique le dépôt des règles budgétaires)

Parmi les sujets à traiter en 2020-2021 se retrouvent les états financiers, la révision budgétaire, les prévisions budgétaires. Les dates de rencontre sont donc difficiles à déplacer puisque ces sujets doivent être traités selon des échéanciers précis.

Il est proposé par Aude Cloutier et appuyé par Geneviève Bérubé que le calendrier soit adopté tel que présenté.

**CÉ 2019-2020.9**

Adopté à l'unanimité.

#### **6.6. Budget du conseil d'établissement**

Il n'y a plus de frais pour les photocopies puisque tout est envoyé en mode virtuel. Le budget restant à la fin de l'année est habituellement remis pour l'activité des finissants.

Il est proposé par Stéphanie Béliveau et appuyé par Geneviève Ménard de procéder à l'adoption du budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

**CÉ 2019-2020.10**

Adopté à l'unanimité.

#### **6.7. Activités éducatives**

Pour le moment, aucune activité n'est prévue. La direction est en attente de la direction générale concernant les 2 sorties culturelles obligatoires. La direction attend de savoir si ces 2 sorties sont encore obligatoires cette année en raison du contexte. L'organisation de ces sorties demande beaucoup de travail et l'équipe ne souhaite pas devoir tout annuler les démarches et réservations qui auraient été complétées.

Alexandrine Turbide Lévesque s'informe des démarches concernant la reconnaissance des musées d'Ottawa pour qu'ils fassent partie des sorties culturelles permises dans la mesure.

### **6.8. Remise de temps enseignant**

Madame Lamothe explique qu'en début d'année il y avait des postes à combler parmi le personnel au service de garde. Les enseignants ont donc donné du temps afin de s'assurer que les surveillances étaient faites et que les jeunes étaient en sécurité. Depuis jeudi dernier, le personnel du SDG est maintenant complet ce qui a permis de dégager les enseignants des certaines surveillances qui ne faisaient pas partie de leur tâche.

L'équivalent de 55 heures de temps a été donné par le personnel en attendant que le SDG soit complet et que toutes les plages de surveillance puissent être assurées par le personnel du SDG.

Madame Lamothe a fait 2 propositions à son personnel enseignant :

1. Payé en suppléance : le 3<sup>e</sup> cycle a demandé la rémunération COVID.
2. Remise de temps de la même façon que lorsqu'il y a une sortie éducative soit une prise en charge par le service de garde des élèves plus tôt en fin de journée.

Pour chaque enseignant, on parle de 120 à 160 minutes de temps à remettre. Afin de remettre ce temps aux enseignants selon le principe de prise en charge plus tôt par le SDG, Madame Lamothe parlait d'une remise le vendredi après-midi qui est souvent un temps de socialisation/temps libre pour les élèves en classe. Donc, il y aurait des périodes du vendredi après-midi où les enseignants pourraient se voir remettre ce temps. Les enseignants ne prendraient pas tous ce temps en même temps.

Pour ce qui est du personnel de soutien et professionnel, ils se verront aussi remettre du temps, mais la remise de temps est plus simple dans leur cas.

Madame Lamothe doit encore faire des calculs afin de s'assurer du bon fonctionnement de la démarche. De plus, de l'information sera également remise aux parents pour leur expliquer la mesure.

Il est proposé par Vanessa Girard appuyé de Aude Cloutier de permettre la remise de temps aux enseignants tels que présentés par la direction.

**CÉ 2020-2021.11**

Adopté à l'unanimité

## **7. POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION**

### **7.1. Résumé des normes et modalités 2020-2021**

Le résumé des normes et modalités donne une idée aux parents de quand ils doivent recevoir les communications et quelles sont les pourcentages accordés aux différents bulletins. Ces normes doivent habituellement être affichées sur le site internet avant le 15 septembre.

Le changement cette année concerne des rencontres virtuelles avec les enseignants plutôt que des rencontres en présentiel. Cette façon de faire est celle privilégiée en raison du contexte sanitaire.

### **7.2. Éducation à la sexualité**

Depuis 2 ans, le ministère a donné le mandat aux écoles d'enseigner les contenus en éducation à la sexualité. Les contenus sont adaptés à l'âge des enfants.

Une partie est enseignée par l'AVSEC, une partie est faite par l'infirmière de l'école et les cinquièmes années vont recevoir la visite d'une sexologue qui a été embauchée par le centre de services scolaire. L'an dernier, une dame a été embauchée pour venir présenter les contenus restants. Les enseignants ont beaucoup apprécié la formule. M. Chartrand est actuellement à la recherche d'une personne pour ce faire. Lors du prochain C.É., M. Chartrand fera la présentation des contenus enseignés par niveau tel que dicté par le ministère.

### **7.3. Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP)**

Les COSP proviennent du ministère. Les contenus sont présentés aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle. L'intention est d'outiller les élèves pour faire un choix de carrière plus tard. Les élèves vivent plein d'activités qui leur permettent d'explorer les carrières. Ces contenus ne sont pas évalués à proprement parler, mais ils sont explorés via les autres matières. L'an dernier, des parents avaient été invités à venir parler de leur profession. Les professions représentées étaient très variées. Les différents parcours d'études sont explorés qu'ils soient universitaires, collégiaux ou professionnels. Lors de la prochaine rencontre, il y aura présentation des contenus comme demandé par le ministère. Les COSP se poursuivent au secondaire.

### **7.4. Dénonciation d'intérêts**

Les membres présents complètent la dénonciation d'intérêts et la retournent par courriel ou encore en photo à madame Lamothe. Il est possible aussi de retourner le tout par l'entremise de nos enfants.

### **7.5. Règles de fonctionnement du service de garde**

Il n'y a pas eu de changement dans les règles de fonctionnement sauf l'entête suite à l'intégration du centre de services scolaire.

Madame Richard nous présente les tarifs pour cette année.

- Pour un élève régulier, le prix est de 8,50 \$ pour 3 périodes de présence par jour.
- Le coût pour 2 périodes de fréquentation est de 6,30 \$.
- Le tarif dîneur est de 1,30 \$ par jour pour l'année scolaire 2020-2021.

## **8. POINTS DU SERVICE DE GARDE**

### **8.1 Clientèle et organisation 2020-2021**

Les bulles représentent le plus grand défi. Le matin très tôt il arrive que des enfants se retrouvent plus isolés et le service de garde tente de trouver des activités différentes pour que les enfants aient du plaisir. Les éducatrices tentent d'innover et de trouver des façons de faire pour continuer d'occuper les enfants.

Normalement, une sortie au lac Beauchamp était prévue le 2 octobre. Pour diverses raisons, c'est finalement, un atelier avec le concepteur de sac de main qui sera offert. Les enfants repartiront avec leur petit sac de main.

L'activité de sac de main est d'un coût de 7 \$. Selon ce qui avait été approuvé lors du C.É de l'an dernier, la sortie au lac Beauchamp devait coûter 6 \$. Considérant la différence de prix, Madame Richard demande que soit approuvé le nouveau montant par le conseil d'établissement.

Il est proposé par Alexandrine Turbide Lévesque appuyé de Vanessa Girard de procéder à l'adoption du montant de 7 \$ proposé pour l'activité de la journée pédagogique du 2 octobre.

**CÉ 2019-2020.12**

Adopté à l'unanimité.

- ❖ M. Champagne quitte la rencontre à 19 : 19. Il laisse ses coordonnées et nous invite à communiquer avec lui en cas de besoin.

## **9. POINTS DES MEMBRES DU PERSONNEL**

### *9.1. Enseignant*

Maternelle :

L'entrée se passe bien le matin, il y a collaboration des techniciennes pour l'aider au bon déroulement de l'accueil. Il y a sortie au parc une fois par jour pour les 3 classes.

1<sup>er</sup> cycle et spécialistes : Tout se passe bien au premier cycle. Les enseignants sont surpris de l'adaptation des enfants aux nouvelles consignes.

En éducation physique, les enseignants alternent pour avoir 1 groupe à l'intérieur et 1 à l'extérieur. Il y a beaucoup de matériel à désinfecter en éducation physique.

2<sup>e</sup> cycle et classes spécialisées : Tout se passe bien, tous font des compromis puisqu'il faut partager les classes avec le SDG. L'aspect social est un peu moins présent pour le personnel puisque les enseignants ont moins d'espace commun pour se côtoyer. L'aspect social est un peu mis de côté et c'est à ce niveau que la différence est la plus marquée.

Madame Lamothe mentionne que l'équipe est tissée serré, mais que le contexte actuel rend les choses plus difficiles

3<sup>e</sup> cycle : ça va bien depuis le début dans les circonstances actuelles. Il faut faire preuve de flexibilité et il y a beaucoup de changement, mais les gens s'en tirent vraiment bien.

### *9.2. Professionnel*

1 psychoéducatrice et 2 nouvelles orthopédagogues. C'est beaucoup d'adaptation, mais les professionnels font leur part dans l'école pour aider l'équipe-école en faisant des surveillances et en donnant un coup de main pour les autres tâches qui s'ajoutent à ce contexte.

Madame Lamothe mentionne que les gens se soutiennent et avec le sourire.

### *9.3. Soutien*

Madame Béliveau nous présente les techniciennes en éducation spécialisée en place dans l'École. Il y a : 3 T.E.S. cycle, 1 T.E.S école et 3 T.E.S. dans les classes d'adaptation.

Les techniciennes en éducation spécialisées font aussi des tâches de surveillance.

Madame Cardinal, T.E.S. au centre d'aide a souligné la semaine contre la violence et l'intimidation via une journée en rose vendredi dernier. Les enfants ont bien participé.

### **10. POINTS DE LA DIRECTION**

Madame Lamothe remercie toute son équipe ainsi que les élèves qui sont pas mal bons. La patience des parents est aussi remerciée puisque beaucoup d'information circule et de nombreuses feuilles de vigne sont envoyées.

La pédagogie n'est pas oubliée, mais il y a aussi beaucoup de gestion COVID.

Cette année, c'est l'équipe du 3<sup>e</sup> cycle et un enseignant des classes de psychopathologie qui se lancent dans les communautés d'apprentissages (CAP) et les changements de pratique. Pour les 2 dernières années, c'était le personnel du 1<sup>er</sup> cycle. La progression des apprentissages est revue dans le cadre des CAP ainsi que les évaluations.

L'an prochain c'est le 2<sup>e</sup> cycle qui entreprendra les CAP.

Le protocole d'urgence en cas de confinement est prêt. Il sera présenté aux équipes sous peu.

M. Chartrand souligne aussi que les enseignants font un travail exceptionnel puisqu'en plus de poursuivre l'accompagnement des élèves en classe, ils se préparent à enseigner si jamais l'école devait basculer en mode virtuel. Tous travaillent très fort pour s'approprier les outils technologiques et les logiciels recommandés par le centre de services scolaire. Les enseignants suivent des formations pour aller au-delà du fait de juste rencontrer les élèves.

L'école dispose aussi de matériel électronique pour aider les élèves qui pourraient en avoir besoin dans l'éventualité d'un confinement.

### **11. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

La première rencontre aura lieu le 5 octobre prochain.

Madame Lamothe demande à ce que, si possible, un résumé soit fait suite aux rencontres pour l'acheminer par courriel aux parents du conseil d'établissement.

### **12. MOT DE LA PRÉSIDENTE**

Vanessa Girard remercie les membres présents pour son élection. C'est un nouveau défi qu'elle tentera de relever de la meilleure façon possible. Vanessa remercie l'équipe-école pour ce début d'année particulier. Malgré le contexte sanitaire qui demande beaucoup d'adaptation, les enfants semblent heureux et bien en classe. Vanessa rappelle aux parents qu'il est toujours possible de lui écrire si jamais il y a des insatisfactions ou s'ils croisent des parents qui ont des interrogations qu'ils aimeraient rapporter au conseil d'établissement.

### **13. VARIA**

Aucun varia pour cette séance

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Levée de l'assemblée proposée par Manon Richard à 19 h 49.

**CÉ 2020-2021.13**

Adopté à l'unanimité

Vanessa Girard  
Secrétaire d'assemblée

**ADOPTÉ le 1<sup>er</sup> décembre 2020**